Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

AUDACIEUX VOLEURS

A quatre heures et demie du soir, deux jeunes apaches s'introduisent dans un magasin et prennent deux revolvers

Il était environ 4 heures et demie, M. Jules Gohy, marchand de vélos, 20, rue du Collège venait, avec sa fille de servir un client et s'était retiré avec elle dans l'arrière-magasin.

Il était à peine entré que la porte s'ouvrit.

C'est un nouveau client, pensa le marchand, qui se dirigea aussitôt vers le magasin. Comme il faisait cette réflexion, un bruit se fit entendre, le bruit d'un objet tombant sur le parquet.

Le commerçant n'en fut pas autrement étonné. Il arrive souvent en effet qu'au passage d'un car ou d'une voiture des objets sont ainsi projetés sur le plancher.

Dans le magasin il trouva deux hommes, deux jeunes gens plutôt.

Je voudrais bien savoir, dit l'un d'eux, le plus âgé, combien vous me prendriez pour nickeler le guidon d'un bicyclette.

M. Gohy réfléchissait.

Sa fille pendant ce temps inspectait le plus jeune des clients et remarquait son air gêné. Alors, elle songea au bruit entendu et pendant que son père s'occupait du guidon de bicyclette à nickeler, elle s'en fut jeter un coup d'œil sur l'étalage.

Ce simple coup d'œil lui suffit, du reste, pour s'apercevoir que deux revolvers, les meilleurs, les plus chers peut-être, des revolvers valant 28 francs pièce avaient disparu.

Papa, dit-elle, ils ont volé.

Au moment même où elle avertissait ainsi son père, les deux garnements qui avaient laissé la porte ouverte s'empressaient de gagner le trottoir et s'enfuyaient.

M. Gohy se mit à leur poursuite en criant au voleur, et dans la rue Notre-Dame-des-Victoires, les deux voleurs furent arrêtés, l'un à hauteur du Fort Mulliez, l'autre au bout de la rue, par Joseph Ghyslinck, demeurant rue Wagram, cour Masselys, 5 et Jules Bracquaval, domicilié boulevard de Metz, cité Saint-André.

L'un des voleurs, âgé de 17 ans, se nomme Denis Hosdé et se dit rattacheur. Il habite 17, rue de la Conférence et a déjà fait 40 jours de prison pour vol. Il devait comparaître jeudi devant le tribunal correctionnel.

L'autre qui se donne la profession de petit rattacheur, se nomme Constant Pollet, est âgé de 15 ans et demeure rue d'Italie, cour Debooser.

Ils ont été conduits chez le volé d'abord, au commissariat du 3e arrondissement ensuite.

Le point terminus de leur voyage sera la maison d'arrêt de Lille.

N'oublions pas de dire qu'ils ont avoué le vol qu'on leur reprochait.

Il eût peut-être été difficile de faire autrement, c'est-à-dire de nier, car on avait retrouvé les revolvers dans leurs poches.

A deux doigts de la mort

Lundi, vers trois heures de l'après-midi, une jeune servante, Mlle Montigny, âgée de 22 ans, demeurant rue Richelieu, sortait précipitamment de la pharmacie Ferraille, rue de Lille, tenant un litre à la main.

Elle se disposant à traverser la chaussée, lorsque le car F numéro 809, se dirigeant vers Roubaix, arrivait à une certaine allure. L'infortunée jeune fille, qui ne l'avait pas aperçu, alla se jeter sur un côté de l'avant du car, qui la renversa sur la chaussée. Par un hasard vraiment extraordinaire, Mlle Montigny roula sur le côté de la voie, tandis que le wattman bloquait ses freins.

On s'empressa autour de la jeune fille, qui non seulement venait de l'échapper belle, mais ne portait aucune blessure. Seul le litre qu'elle portait à la main s'était brisé.

La jeune fille, fortement émotionnée, put regagner seule son domicile.

DEUX RIXES

La nuit dernière, Georges Vanovertven, âgé de 24 ans, chaînetier, demeurant rue de Soubise, arrivait au poste du 3me arrondissement, place Sainte-Elisabeth, et déclarait aux agents que Clara Lampe, demeurant rue Franklin, cour Commelinck, venait de lui porter un coup de couteau, au cours d'une rixe dans la rue Sainte-Elisabeth.

A l'appui de ses dires, il exhibait une petite égratignure.

Procès-verbal a été dressé de sa déclaration.

Il est bon de rappeler que la semaine dernière, Clara Lampe avait porté plainte contre lui pour coups. C'est donc un prêté pour un rendu.

— Au même commissariat, on voyait arriver, hier, vers une heure de l'après-midi, un homme ivre comme la Pologne tout entière. Il portait lui aussi une égratignure, et déclarait avoir reçu des coups de couteau, sans pouvoir dire où, quand et de qui.

On le reconnut pour être Romain Verbèke, domicilié 26, rue Sainte-Elisabeth, et on l'envoya au violon cuver bière et genièvre.

Ensuite on entendra ses explications.

ENCORE UN INCENDIE

C'est une véritable série ; chaque nuit amène son incendie.

La nuit dernière, entre trois et quatre heures, un incendie s'est déclaré dans la salle de bal Colpaert, rue de la Balance.

En un clin d'œil, tout a été détruit.

On ignore absolument comment le feu a pris naissance, et en quel endroit l'incendie a éclaté.

Quant aux dégâts, couverts par une assurance, le sinistré déclare qu'ils se montent à 25.000 francs.

Cette salle de bal, qui était située derrière l'estaminet, renfermait un magnifique orchestrion avec moteur, un comptoir étagère avec tout son matériel, des banquettes, des lustres d'éclairage, des objets d'ornements. Toutes ces choses ont été la proie des flammes.

Or, M. Colpaert donne, au seul orchestrion, une valeur de 15.000 francs.

Quant à l'immeuble, qui est la propriété de M. Duforest, architecte, rue Claude-Lorrain, il est estimé quelques milliers de francs.

ARRESTATION D'UN INSOUMIS

Les agents Gaillet et Devogle ont arrêté, à une heure et demie, rue Saint-Jean, le nommé Henri Gilbert, cordonnier, demeurant 177, rue Saint-Jean, recherché par le recrutement de Lille, comme insoumis aux lois militaires.

Il a été remis entre les mains des gendarmes.

ESTAMINET CAMBRIOLE

La nuit dernière, des malfaiteurs, inconnus, se sont introduits dans la maison de Cyrille Lepers, cabaretier, 134, rue du Fontenoy, en forçant une fenêtre donnant sur la cour Saint-Léon.

Ils ont dérobé dans le tiroir du comptoir de l'estaminet, 200 jetons de la Coopérative « La Paix », et dans le compteur à gaz à paiement préalable, une somme de cinq à six francs.

Les voleurs ont emporté en outre une montre en cuivre avec sa chaîne en doublé et un perforateur de cigares, qu'ils ont trouvés dans la poche d'un gilet accroché au mur.

SUR UN CLOU

Oscar Canoot, âgé de 20 ans, homme de peine, demeurant rue des Récollets et employé à la Société anonyme de filature, rue Boucher-de-Perthes, a marché sur un clou qui lui est entré dans le pied droit.

Le docteur Hallet a constaté une piqure de clou rouillé à la plante du pied droit sous la tête du 1er métacarpien droit et a prescrit deux semaines de repos.

BLESSES AUX MAINS

Chez Géo Brackers, confectionneur, rue de l'Ouest, Germaine Hendrickx, couturière, demeurant 11, rue de l'Amiral-Courbet, à Croix, a eu le majeur gauche traversé par une aiguille en travaillant à la machine à coudre.

— Occupé dans un chantier de la rue Bell, Gaston Chantry, âgé de 33 ans, plafonneur, demeurant 27, rue Newcommen, a attrapé une synovite des tendons extenseurs de la main droite en frappant sur un mur avec un marteau.

BRISEUR DE VITRES

Les agents Lefebvre et Dujardin ont arrêté hier soir, boulevard Beaurepaire, Victor Vossart, âgé de 24 ans, peigneur, demeurant rue Claude-Renard, 44.

Vossart qui avait bu déjà quelques verres de trop mais qui avait malgré cela, à cause de cela, peut être, la forte soif, voulait absolument se faire servir un verre à l'estaminet Emile Masurel. Celui-ci refusant d'accéder à son désir, Victor s'en prit à la vitrine et démolit un carreau.

D'où l'arrestation et le procès-verbal pour ivresse et bris de clôture.

Je ne fume que le NIL

LES POIDS LOURDS

Chez Auguste Lepoutre, constructeur, rue de la Redoute, Albert Marcotte, âgé de 17 ans, dessinateur, demeurant 27, boulevard de Belfort, était occupé à prendre une mesure. Un bâti ayant basculé lui est tombé sur le pied droit qui a été assez sérieusement contusionné.

— A la Société anonyme du Fontenoy, Séraphin Lerouge, âgé de 48 ans, apprêteur, demeurant rue des Ogiers, ayant mal placé un cylindre sur son support, ce cylindre lui est tombé sur le pied gauche lui faisant une forte contusion du dos du pied.

UNE DESCENTE PERILLEUSE

Camille Raets, âgé de 38 ans, trieur, demeurant rue de la Baillerie, maison Tiberghien à Wattrelos, était occupé dans la salle de triage de l'établissement Auguste Lepoutre, rue du Fontenoy.

En voulant descendre d'une pile de balles sur laquelle il était monté pour ... les numéros il se servit de son crochet mais l'ayant mis à faux, il est tombé le côté droit sur le rebord d'un trou servant à descendre la laine à un étage inférieur et s'est fracturé la dixième côte droite.

LE SUCRE BEGHIN
se reconnaît
à sa blancheur
à sa fonte régulière

EPAVES DE LA RUE

Joseph Devermont, demeurant rue de l'Alouette, cour Vauxhall, 12, a trouvé ce matin, vers dix heures et demie, rue Cuvier, près le château Descat, une sacoche en cuir contenant un nécessaire à ferrer les chevaux.

Le réclamer au 2e arrondissement.

CONSEIL MUNICIPAL

La séance du Conseil municipal se tiendra à l'Hôtel de Ville, le vendredi 2 novembre 1908, à huit heures et demie très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour : 1. 4e Session ordinaire de 1908 : ouverture ; élection du secrétaire. — 2. Procès-verbaux : séances des 25 septembre et 20 octobre 1908 ; approbation. — 3. Listes électorales : révision pendant l'année 1909 ; formation des commissions. — 4. Contributions directes : commissaires répartiteurs ; nomination. — 5. Comptabilité communale : dépenses imprévues ; exercice 1908 ; compte rendu de l'emploi. — 6. Assistance publique : hospices ; budget primitif de l'exercice 1909 ; avis. — 7. Secours et subsides : société de secours mutuels « Union Fraternelle belge du Centre » ; demande de subvention. — 8. Comptabilité communale : exercice 1909 ; budget primitif. — 9. Contributions directes : répartition de la contribution mobilière par application de la loi du 13 juillet 1903 ; observations. — 10. Repos hebdomadaire : demandes de dérogations ; avis du Conseil municipal. — 11. Dons et legs : legs de M. Ficquet pour l'entretien d'une tombe au cimetière. — 12. Voirie municipale : Alignements ; cession de terrain à la voie publique ; rectification de délibération. — 13. Service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing. — Budget primitif de 1909 ; approbation.

Rapports des Commissions. — 1. Bâtiments municipaux : chauffage ; fourniture de briquettes pendant les années 1909, 1910 et 1911 ; marché de gré à gré ; approbation. (M. D. Ségard). — 2. Id. : abattoir ; agrandissement de l'échaudoir des charcutiers et de la tuerie des chevaux ; exécution de divers autres travaux. (M. L. Delattre). — 3. Fourneaux économiques : livraison des denrées alimentaires pendant l'année 1909 ; cahier des charges d'adjudication ; approbation. (M. V. Cousu). — 4. Voirie municipale : boulevard Gambetta ; pavage du terre-plein du marché ; projet. (M. le docteur Lepoutre). — 5. Id. : rue Cuvelle ; vente de terrains communaux ; cahier des charges d'adjudication ; approbation. (M. J. Cléty). — 6 Voirie départementale : reconstruction en matériaux neufs du pavage de la rue Neuve ; lettre de M l'ingénieur en chef du département M. le docteur Lepoutre). — 7 Service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing : maintien d'un tuyau d'eau de forage sur la voie publique ; autorisation. (M. le docteur Lepoutre). — 8. Parc de Barbieux : café-laiterie ; proposition de location. (M. J. Cléty). — 9. Contentieux : Société du canal de l'Espierre ; règlement d'indemnité. (M. J. Cléty). — 10. Tramways : réseau départemental ; ligne de Roubaix à Leers ; construction d'une passerelle au-dessus du passage à niveau du chemin de fer dans l'axe du boulevard de Beaurepaire. (M. J. Cléty). — 11. Tramways de Roubaix et de Tourcoing : réseau de Roubaix ; ligne du Crétinier ; modification des arrêts dans la rue Daubenton. (M. L. Delattre). — 12. Id. : réseau de Roubaix ; chauffage des voitures ; emploi de radiateurs ; proposition de la Compagnie. (M. L. Delattre). — 13. Services municipaux : livraison des fournitures et imprimés nécessaires pendant les années 1909, 1910 et 1911 ; cahier des charges d'adjudication ; approbation. (M. Dusart). — 15. Id. : fourniture de cordelettes pendant l'année 1909 ; cahier des charges d'adjudication ; approbation. (M. Dusart). — 16. Ecole pratique de Commerce et d'Industrie : fonctionnement de l'atelier de tissage ; convention ; approbation. (M. L. Delattre). — 17. Dons et legs : legs fait à la Ville par M. Victor Cuignet : acceptation. (M. J. Noyelle). — 18. Service médical scolaire : rapport annuel ; communication. (M. A. Picard).

Affaires à traiter à huis-clos. — Communications de l'Administration. — 1. Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : listes d'assistance complémentaire et rectificative. — 2. Id. : admission de personnes ne résidant plus à Roubaix.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES MAÇONS. — La réunion du comité aura lieu mercredi 18 courant, à sept heures précises du soir, au siège du Syndicat, rue Decrême, 162.

Ordre du jour : Questions très importantes à discuter. — Urgent.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 16 novembre 1908

Naissances. — Jean Dheedene, rue d'Epinal, 27. — Charles Choquet, boulevard de Cambrai. — Denise Vandendriessche, boulevard de Cambrai. — Frédéric Audenaert, rue des Longues-Haies, cour Jenart, 6. — Suzanne Bailleux, rue Decrême, 173. — Simonne Huet, rue du Manège, 7. — Adolphine Lestienne avenue Julien-Lagache. — Simonne Vogels, rue Daubenton, 75. — Claire Baetens, rue Franklin, 162. — Yvonne Durieu, rue de Lannoy, 263.

Décès. — Jacques Nevejans 72 ans, ferblantier, avenue Julien-Lagache. — Virginie Wante, 53 ans, ménagère, rue Bernard, cour Vincent, 5. — Louis Rivière, 2 mois, rue d'Alger, 61. — Marie Tonneau, 3 mois, avenue Julien-Lagache. — Jacques Biancuo, 1 mois, rue de Favreul, maisons Briet. — Emile Dechenaux, 54 ans, agent d'assurances, rue d'Alma, 211. — Alphonse Plaisant, 1 an, rue Monge, cour Delplanque, 15. — Auguste Carion, 42 ans, fileur, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 6. — Ernest Lefebvre, 54 ans, courtier juré, rue Brézin, 6. — Charlotte Gillot, 75 ans, ménagère, rue Courbet, maisons Florquin. — Augustin Devernay, 78 ans, sans profession, rue Saint-Louis, 61. — Mathilde Cardon, 44 ans, ménagère, rue Turgot, cour Vandamme, 10. — Elise Borezée, 15 ans, confectionneuse, rue de Gênes, 14. — Emile Blaevoet, 37 ans, employé de commerce, avenue Julien-Lagache.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint VICTOR VAISSIER

CROIX

CONCERT DE BIENFAISANCE. — Cette fête a eu un succès très mérité. Tous les numéros du programme ont été absolument merveilleux.

Les artistes à tous les degrés se sont surpassés.

Le bal qui a suivi a couronné cette belle fête.

En résumé, beaucoup d'entrain et belle recette pour les pauvres.

Nous adressons nos plus vives félicitations aux deux administrations qui ont pris l'initiative du concert et du bal. Nous n'oublions pas non plus tous ceux qui ont prêté leur concours à un titre quelconque.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissance.* — Nuyts Louise, rue du Trocadéro, 57.

Mariage. — Julien Decaster, boucher, à Caestre, et Julie Prudhomme, modiste, à Croix.

Décès. — Leduc Flore, 75 ans, ménagère, rue des Ogiers, carrière Selosse. — Avisse Paul, 69 ans, concierge, époux de Céline Liesse, rue du Creusot.

WATTRELOS

CONTRAVENTION. — La police a dressé contravention pour défaut de lanterne allumée à l'arrière au propriétaire de l'automobile numéro 702 D 3.

CREPAGE DE CHIGNONS. — Coralie Turpin, ménagère, sa fille Fernande, âgée de 11 ans, et Léontine Cornille, 61 ans, demeurant rue du Mont-à-Leux, se sont vu dresser contravention pour violences réciproques.

Motif du crêpage de chignons : une montagne d'ordures qui se trouvait près de leur maison.

LA FRAUDE. — Marcel Hespel et Jean Petit, sous-brigadier et préposé à la Houzarde, ont arrêté la nuit dernière, à une heure moins un quart, Gustave Dubois, typographe, demeurant à Marcq-en-Barœul, et Gustave Dumont, tisserand à Entrelières.

Ils étaient porteurs de 22 kilos de café valant 66 francs.

POUR VAGABONDAGE. — On a arrêté Julien Santerne, âgé de 34 ans, et Armand Fourlinnie, débardeur, pour vagabondage.

POUR CHASSE DANS UN JARDIN. — Procès-verbal a été dressé à Lapers, demeurant rue des Fleurs, pour avoir chassé dans son jardin sans permission.

ETAT CIVIL du 16 novembre. — *Naissances.* — René Motte, à Saint-Liévin. — Emilienne Samblier, rue Thiers, 22. — Clémence Demarez, rue Miribel, 28. — Agnès Blomme, à la Houzarde. — Albert Petit, rue des Trois-Bouteilles. — Maria Caluaert, à Saint-Liévin.

Publication de mariage. — Entre : Louis Detroy, vitrier, et Antoinette Couvet, sans profession.

Mariages. — Paul Sisment, agent d'assurances, et Marguerite Hespel, sans profession. — Georges Clarhaut, tisserand, et Zulma Prevost, tisserande.

Décès. — Firmin Dupont, 6 mois, rue du Trou-de-Fouan. — Charlotte Vanmeenen, 89 ans, sans profession, rue Carnot, 162.

LANNOY

REUNION DE COMMISSION. — Le Conseil municipal se réunira en commission le mercredi 18 courant, à huit heures du soir, salle de la mairie.

Ordre du jour : Questions diverses.

LYS LEZ-LANNOY

RIXE. — Dimanche soir, Charles Vanhulle, âgé de 51 ans, terrassier, demeurant rue de Courtrai, se querellait avec son voisin, Gustave Crowels, âgé de 19 ans, journalier, lorsque ce dernier, qui était ivre, sortit de sa poche un couteau. Croyant qu'il allait s'en servir, Vanhulle le désarma. Furieux, Crowels voulut le reprendre, mais dans le corps-à-corps qui s'ensuivit il reçut un coup de l'arme au front que Vanhulle prétend n'avoir pas voulu donner. Crowels porte plainte.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Cailleau Maurice, rue Echevin.

Décès. — Charles Plet, 6 mois, rue Jeanne-d'Arc.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

TOMBEE DANS UNE TRANCHEE

Un accident qui prouve combien certains entrepreneurs se moquent du public et surtout combien il serait urgent d'éclairer les lanternes dans les endroits où on exécute des travaux, s'est produit, hier soir, vers six heures, rue du Brun-Pain.

Léon Boutin, âgé de 49 ans, rétameur, domicilié à Rouen, sortait de l'hôtel des Voyageurs pour aller faire une course. Justement des tranchées ont été faites dans la rue pour la pose des câbles électriques et un pont a été jeté sur cette tranchée, un pont composé de deux ou trois planches.

Comme aucune lanterne n'éclairait l'endroit, M. Léon Boutin mit le pied à côté du pont et tomba dans la tranchée, se fracturant une côte du côté gauche.

On s'empressa de le transporter dans la chambre qu'il occupe à l'hôtel et on fit mander un docteur qui lui prodigua les soins que nécessitait son état.

UNE FUMISTERIE

Hier matin, madame ou mademoiselle Flore, cabaretière, rue Verte, se présentait au commissariat central.

« On m'a volé, dit-elle ; on a pris dans mon estaminet des bouteilles de liqueur et de vin, ainsi que mes pompes à bière. »

On lui répondit qu'un agent passerait dans l'après-midi pour faire les constatations et recevoir sa plainte ensuite. Or, lorsque l'agent se présenta, la porte était close et il apprit que Flore était partie en emmenant tout son mobilier.

CONTUSION AU THORAX

Chez Thuillier, fondeur, rue du Moulin, Henri Flipo, âgé de 39 ans, mouleur, demeurant rue des Orions, a heurté une poche de fonderie suspendue à la grue en montant une pièce et s'est fait une contusion de la région latérale gauche du thorax.

POUCE PINCE

Chez Cauliez et Delaoutre, filateurs, Albert Lamarque, petit rattacheur, âgé de 17 ans, demeurant à Mouvaux, 50, rue Gambetta, a eu le pouce droit pincé par un ressort en retirant une bobine d'une broche de renvideur. Il en est résulté une piqûre infectée qui le tiendra deux semaines loin de l'atelier.

CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du Conseil municipal se tiendra le vendredi 20 novembre 1908, à l'Hôtel de Ville, à huit heures et demie du soir.

Ordre du jour : Compte des dépenses imprévues. — Listes électorales : nomination d'un membre de la commission de révision et de deux membres de celle de jugement des réclamations. — Contributions directes : liste des candidats répartiteurs pour 1909. — Collège de jeunes filles : budgets primitifs de 1909 internat et externat. — Service des Eaux : affaires diverses. — Dons et legs. — Impressions nécessaires aux services municipaux pour les années 1909, 1910 et 1911. — Fournitures de bureaux pendant les mêmes années. — Impression des délibérations du Conseil municipal pendant les mêmes années. — Voirie : entretien des chaussées pavées et empierrées en 1909, 1910 et 1911. — Théâtre municipal : assurance contre l'incendie. — Police : uniformes des agents en 1909, 1910 et 1911. — *Conditionnement* : papiers d'emballage et cordelettes et ficelles à fournir en 1909, 1910 et 1911 ; cahier des charges. — Bâtiments communaux : entretien de 1909 à 1911. — Budget primitif des Hospices pour 1909. — Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour 1909. — Budget primitif communal pour 1909. — Réceptions de travaux et fournitures. — Cessions de terrains à la voie publique. — Crédits supplémentaires. — Soutiens de famille.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 16 novembre 1908

Naissances. — Quivrin Simonne, rue La Tour-d'Auvergne, 37. — Dilles Madeleine, rue du Tilleul, 127. — Braem Paul, rue de Renaix. — Lacquement Robert, rue de la Latte, 112.

Décès. — Dubelle Alice, 3 jours, rue d'Alger, 44. — Morel Georges, 2 mois, rue de Gand, 332. — Tabreau Angèle, 8 mois, rue Auber, 86. — Deschamps Louise, 24 ans, rue Saint-Pierre, 62. — Tiberghien Alfred, 52 ans, rue des Piats, 26.

MOUVAUX

ANCIENS MILITAIRES. — Les Anciens Militaires ayant leur siège chez M. Surmont-Debeck ont célébré, dimanche dernier, leur vingt-neuvième fête annuelle.

Après une promenade en ville, ils se réunirent vers cinq heures au nombre d'une centaine — membres honoraires y compris — dans la salle des fêtes du siège où un excellent banquet leur fut servi.

Au dessert, le président, M. Duhem, ancien maire, prononça quelques paroles républicaines qui furent très bien appréciées par tous les assistants.

Il reprocha en outre à la municipalité réactionnaire actuelle d'avoir retiré brutalement la subvention de 100 francs qui était accordée à la société depuis de nombreuses années.

— « Mais, dit-il, ça ne nous empêchera pas de poursuivre notre œuvre républicaine et démocratique tout en ne perdant pas de vue notre idéal patriotique ! »

Ces paroles furent saluées par une triple salve d'applaudissements et un chaleureux vivat fut chanté en l'honneur du président.

Puis un concert improvisé et plein de charmes vint compléter cette délicieuse soirée où n'a cessé de régner la plus parfaite cordialité.

LILLE

L'INCIDENT DE LA CITADELLE

La vérité sur une affaire démesurément grossie. — Quelques questions.

Un incident très banal et fort courant dans la vie de caserne s'est produit à la Citadelle de Lille ces jours derniers. Si l'un des héros n'avait pas été le fils d'un industriel considérable de la région, il serait certainement passé inaperçu et les journaux bien pensants n'auraient pas manifesté par de gros titres une émotion toute de commande et qui en l'espèce ne s'imposait pas. Voici d'ailleurs les faits ramenés à leurs exactes proportions :

Deux soldats, un ancien et un bleu se prirent de querelle et en vinrent aux mains. Dans la rixe le jeune soldat reçut un coup de poing qui brisa son lorgnon. Les éclats de verre le blessèrent aux yeux et on dut le faire panser à l'infirmerie. Le traitement dura quatre jours c'est assez dire que fort heureusement, les blessures n'avaient pas le caractère de gravité qu'on leur prêta.

Le jeune soldat blessé est le fils de M. Roussel, adjoint au maire de Tourcoing.

Voilà très fidèlement relaté ce regrettable incident ; mais puisque le nom de M. Roussel est venu sous notre plume nous compléterons ce récit par des détails nouveaux qui ne manquent pas d'intérêt.

M. Roussel a deux fils qui servent tous deux dans la même compagnie au 43e régiment d'infanterie. Ils ne sont ni l'un ni l'autre engagés volontaires et sont arrivés avec la dernière classe.

Comment se fait-il que, malgré les ordres ministériels très précis, les deux fils Roussel *qui appartiennent au recrutement de Lille*, ont été incorporés au 43e régiment d'infanterie à Lille ?

Pourquoi les circulaires ministérielles demeurent-elles nulles et non avenues quand leurs prescriptions atteignent certains fils d'industriels ? En vertu de quels droits les incorpore-t-on à Lille, dans leur propre recrutement, alors que de pauvres diables qui auraient pu être utiles à leur famille, sont envoyés dans l'Est ?

Nous posons ces questions parce que nous estimons qu'en régime républicain la loi a été faite égale pour tous et que les faveurs dont bénéficient certains privilégiés sont autant d'injustices commises à l'égard des *fils du peuple.*

TUÉ DANS L'ESCALIER

Un vieillard tombe à la renverse dans un escalier et se fracture le crâne

Un accident mortel a causé lundi matin une grosse émotion parmi les habitants du quartier de la rue Gambetta.

Lundi, vers 2 heures du matin, Mme Duclet, habitant au numéro 34 de cette rue, revenait en fiacre à son domicile. A peine était elle entrée dans le couloir qu'elle entendit des gémissements provenant de l'escalier. Très intriguée, elle en fit part au cocher, qui pénétra à son tour pour se rendre compte de ce que signifiaient ces plaintes.

En arrivant au bas de l'escalier, ils découvrirent le corps d'un homme ayant la tête en bas sur le paillasson et les pieds dans l'escalier. Le malheureux qui respirait faiblement et semblait souffrir atrocement, put à peine prononcer ces quelques mots : « A boire ! »

M. Duclet s'empressa d'éveiller le propriétaire, M. Verdier, et, tandis qu'un voisin courait quérir le docteur Cacconnet, on transportait le blessé dans une chambre.

Ce n'était autre qu'un locataire de la maison, M. Achille Blondin, 60 ans, peintre, demeurant seul dans une chambre située au quatrième étage.

Lorsque le docteur arriva, le malheureux avait cessé de vivre, succombant aux suites d'une fracture du crâne.

M. Villon, commissaire du 5e arrondissement, prévenu de cet accident mortel, vint faire les constatations d'usage.

La clef de couloir de l'infortuné peintre ayant été retrouvée dans l'escalier, à quelques marches du palier du premier étage, il semble en résulter qu'ayant fait un faux pas, il perdit l'équilibre et dégringola à la renverse.

Le défunt, qui était veuf, a deux fils mariés à Lille et une sœur demeurant rue Meurein.

NOS CAMBRIOLEURS

En plein jour, des malandrins dévalisent un appartement rue Boucher de Perthes.

Les époux Varlet-Galland, demeurant au 3e étage de l'immeuble portant le numéro 92 de la rue Boucher-de-Perthes, étaient sortis dimanche après-midi pour faire une promenade en ville.

A leur retour vers 9 heures du soir, ils constatèrent non sans émotion, que leur appartement avait reçu la visite de cambrioleurs qui n'observent pas le repos hebdomadaire

Après avoir fracturé la porte du couloir et celle de la chambre à coucher, les malandrins forcèrent le tiroir d'une toilette dont le linge fut jeté pêle-mêle sur le plancher

Ils subtilisèrent une montre en or avec sautoir portant le numéro 7619 1-2, 4 bagues et un camée, sans oublier d'emporter une certaine quantité de linge.

Avant de sortir de l'immeuble, les malandrins essayèrent, mais en vain, de pénétrer par effraction dans l'appartement de M. César Carnin, situé au second étage.

De nombreuses pesées furent relevées sur la porte, dont la serrure résista.

Le montant du vol est estimé 500 francs.

M. Jénot, commissaire de permanence, averti, s'est rendu sur les lieux pour faire les constatations.

Au Parquet

UN TIMBRE QUI COUTERA CHER. — Une jeune bonne de Cambrai avait adressé à l'une de ses amies, Mlle F..., habitant Flines-les-Raches, une lettre qu'elle affranchit avec un timbre ayant déjà servi.

La poste remarqua le fait et prévint la destinataire, qui refusa le pli dangereux. La direction des postes transmit alors la lettre et une plainte au parquet de Lille.

En présence de M. Boulesteix, juge chargé de l'affaire, et de Mlle F..., appelée de Flines, la lettre fut ouverte cet après-midi ; l'expéditrice est donc connue et sera l'objet de poursuites.

Avis aux imitateurs ! Cela coûte cher.

LE CRIME D'UN FOU A LOMMELET. — M. Houeix, juge d'instruction, a convoqué à son cabinet et entendu dans l'après-midi d'hier l'ecclésiastique qui dirige la maison d'aliénés de Lommelet et le frère Sébastien, qui avait la surveillance des salles où s'est déroulé le drame.

Ils ont précisé les circonstances dans lesquelles il s'est produit, sans du reste apporter aucun fait nouveau à l'enquête.

FANTASSIN EN BORDEE

Dimanche soir, vers onze heures, un militaire du 43e de ligne, 4e compagnie, détaché au fort de Bondues, était en complet état d'ivresse, bousculait et frappait les femmes qui se trouvaient dans la Salle des Pas-Perdus de la Gare.

Informé de ces faits, les agents Bouchery et Simon accoururent alors qu'ils venaient de s'emparer du belliqueux guerrier, des civils qui l'accompagnaient prirent fait et cause pour lui et s'opposèrent à l'arrestation.

Une mêlée s'ensuivit, au cours de laquelle l'agent Simon reçut un coup de pied dans le ventre.

Le fantassin, profitant de la bagarre, prit la fuite vers la rue de Tournai.

Il n'alla pas loin ! Des chasseurs du piquet de service à la gare lui coupèrent la retraite et les agents purent s'en emparer.

A ce moment arrivait le lieutenant de place Lesur, du 16e chasseurs, qui fit conduire le fantassin à la caserne Souham. Ce soldat, qui était sans permission et portait des effets ne lui appartenant point, a été colloqué à « l'ours » à la disposition de l'autorité militaire.

UN PEINTRE TOMBE DE 15 METRES DE HAUT

Sous ce titre, nous avons relaté, il y a quelques jours, la terrible chute que fit, rue Faidherbe, un ouvrier peintre nommé Musy.

L'infortuné ouvrier, que l'on avait cru dangereusement blessé, et qui fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, en est sorti avant-hier, son état étant des plus satisfaisants.

PERTE OU VOL

Mme Jeanne Dervaux, demeurant rue Lafayette, marchande de légumes, se trouvait hier matin sur le marché, place Madeleine Caulier, lorsqu'elle s'aperçut soudain de la disparition de son porte-monnaie contenant une quarantaine de francs.

Ce porte-monnaie lui a-t-il été subtilisé par un adroit filou, ou l'a-t-elle perdu ?

C'est ce que M. Proix, commissaire de police du 9e arrondissement cherche à établir.

UN CAR QUI DERAILLE

Fatigué de toujours suivre la même voie, un car I se paya hier vers 7 heures et demie du soir la fantaisie, au moment où se dirigeant vers Lille il arrivait à la Porte de Canteleu, de sortir des voies.

Les voyageurs fortement cahotés ne furent pas enchantés, cela se conçoit, de cette fugue, et la circulation des cars fut interrompue plus d'un quart d'heure.

A LA GARE

En sortant de la gare, dimanche vers 11 heures du soir, un sieur V..., habitant square Jussieu fut pris à partie et sérieusement boxé par deux individus se chamaillant place de la Gare.

Ce fut sans chapeau et contusionné, que M V... alla se plaindre à la police qui arrêta l'un des auteurs, un nommé Eugène Malfait, 20 ans, peintre, né à Paris, et habitant rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

Un procès-verbal a été dressé à sa charge.

LES DANGERS DE L'IVRESSE

Ivre autant qu'on peut l'être, le nommé Auguste Blaise, 51 ans, sans domicile fixe, déambulait hier soir rue Faidherbe.

A la suite d'une embardée terrible, le pochard tomba lourdement sur la chaussée, se faisant une blessure assez sérieuse à l'arcade sourcillière droite.

Conduit au poste central, Blaise reçut les soins d'un docteur.

En raison de son état complet d'ivresse, le pochard, après avoir été pansé, a été mis pour la nuit au violon.

ENLEVEMENT DE MINEURE

Les agents de la sûreté Deffrennes et Baron ont, la nuit dernière, vers minuit et demi, arrêté, rue d'Iéna, et en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Delalé, juge d'instruction, un nommé Arthur Coquelle, 44 ans, tisserand.

Cet individu serait inculpé d'enlèvement de mineure.

Il a été écroué hier matin à la disposition du magistrat instructeur.

PASSE-TEMPS DE VANDALES

Des individus, se croyant sans doute très intelligents, ont cru devoir, la nuit dernière, passer un diamant sur les glaces des magasins portant les numéros 227, 233 bis et 235 de la rue Gambetta.

Sur la plainte des commerçants lésés, la police exerce une sérieuse surveillance afin de faire cesser ces actes stupides et malfaisants.

***

Afin d'éprouver, sans doute, leurs nerfs surexcités par de trop nombreuses libations, des noctambules, passant la nuit dernière place de Tourcoing, s'offrirent la fantaisie d'arracher trois bancs.

La police, avertie, recherche activement les auteurs de cette plaisanterie d'un goût douteux.

Cambrai

Tentative de suicide d'un soldat roubaisien

Clovis Meunier, jeune soldat, originaire de Roubaix, affecté à la 10e compagnie du 1er de ligne, casernée à Renel, avait trop largement profité de son dimanche et de sa liberté. Après avoir fait de nombreuses stations dans les estaminets, il échouait, vers sept heures et demie du soir, devant le quartier Renel, dans un état très voisin de l'ivresse. Il voulut néanmoins boire encore et il s'apprêtait à entrer dans un débit, lorsque survint son sergent qui, en raison de son état, l'engagea à regagner sa chambrée.

Meunier n'en fit rien ; il se rendit dans un estaminet voisin ; mais, à sa sortie, il fut rejoint par son sergent qui le ramena à la caserne et le remit entre les mains de l'adjudant de semaine.

Meunier fut confié au caporal de semaine de sa compagnie, qui le fit coucher et exerça sur lui une certaine surveillance.

Mais Meunier, que l'on croyait endormi, profita de ce que le caporal s'était éloigné de quelques pas, pour se lever, saisir sa baïonnette et s'en frapper trois fois dans la région du ventre.

Aux cris poussés par le malheureux, on accourut et on lui prodigua des soins. Le médecin-major Guillois, appelé, pansa le blessé et ordonna son transfert d'urgence à l'hôpital militaire où Meunier fut de nouveau examiné par M. Bilouet, médecin-chef de l'hôpital en présence du capitaine Bouffard de la 10e compagnie, et de M. Flajollet, officier d'administration, gestionnaire de l'hôpital.

Meunier portait deux éraflures au ventre et une blessure plus profonde au flanc gauche. Son état n'est heureusement pas grave, aucun organe essentiel n'ayant été atteint. On espère que quelques jours suffiront à la guérison complète du blessé.

PAS-DE-CALAIS

MONTREUIL

Viviani dans le Pas-de-Calais

Le ministre du Travail, qui devait visiter Berck, Etaples et la Chartreuse-Neuville-sur-Montreuil, est arrivé à onze heures à Verton, accompagné de MM. Trépont, préfet du Pas-de-Calais ; Morel, député ; Degay, chef de cabinet du ministre ; Zévaès, Bourely, députés, etc

Il a été reçu par MM. Huguet, Boudenoot, Viseur, sénateurs ; Bar, Rose, députés ; Guyot, vice-président du conseil général du Pas-de-Calais ; Salembier, maire de Calais.

Le ministre s'est rendu en automobile à la mairie de Berck, où le maire lui a souhaité la bienvenue et a exposé les revendications de la ville.

Viviani a répondu qu'il ferait le possible pour donner satisfaction, puis il a remis des médailles aux vieux marins.

Le ministre a visité ensuite l'annexe du nouvel hospice maritime et a félicité le directeur ; il s'est rendu ensuite à Paris-Plage, où il a été reçu par M. Recoussine, maire, qui a offert une collation.

De là, Viviani est allé à Etaples ; à la mairie, le maire a porté un toast à M. Fallières et à Viviani.

Le ministre, dans sa réponse, s'est félicité de la victoire républicaine aux élections municipales. Les enfants des écoles ont remis une gerbe de fleurs à Viviani ; celui-ci a engagé les enfants à conserver l'enseignement de l'école.

Le ministre s'est rendu ensuite à la Chartreuse-Neuville-sur-Montreuil, où M. Morel, député, projette un sanatorium. Un déjeuner a réuni MM. Zévaès, Chaudroux, Bourély, députés ; Vancauwenberghe : les maires et conseillers généraux et d'arrondissement de la région

Des toasts ont été portés par Viviani et M. Morel, député. Le ministre a visité ensuite les bâtiments du futur sanatorium. Viviani a quitté Neuville à quatre heures, se rendant à Campagne-les-Hesdin, où la population agricole lui a fait une chaleureuse réception. Les enfants, réunis à l'école, ont remis une gerbe de fleurs et dit un compliment au ministre.

Un punch a été servi dans la salle des fêtes. Le préfet a porté un toast à M. Fallières et au gouvernement. M. Morel, député, maire a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge des populations agricoles, fermement républicaines. Il a déclaré que la loi sur les retraites ouvrières est capable d'enrayer la dépopulation des campagnes. M. Morel a fait un vif éloge de Viviani et du gouvernement, qui vient de démontrer que la démocratie est forte, mais non agressive et consciente de sa dignité, savait regarder le péril en face.

Viviani a remercié de l'accueil chaleureux qui lui était fait. Il sait que les ruraux sont loyalement républicains. Il a fait l'éloge de la loi d'assistance aux vieillards, qu'il souhaite voir remplacer pour les travailleurs par le droit à la retraite obtenue par la prévoyance obligatoire, sans recourir à l'aumône. Pour cela, l'aide gouvernementale est nécessaire, et le ministre s'efforcera lui-même de donner tout son appui : mais il est nécessaire aussi pour tous les travailleurs de se grouper, de s'organiser pour aider parallèlement l'action gouvernementale.

Des acclamations ont accueilli les paroles du ministre, qui a regagné Etaples et a pris à sept heures le rapide de Paris.

BOURS

Un homme trouvé mort sur la voie ferrée

On a trouvé vendredi soir, sur la voie ferrée de Saint-Pol à Bully-Grenay, au hameau d'Antigneul, le cadavre de M. Gérard Flageollet, 40 ans, né à Diéval, employé des contributions indirectes à Aire-sur-la-Lys. Le corps portait de graves blessures au front et derrière la tête.

M. Flageollet, qui avait été mis en congé pour un an, se trouvait, croit-on, sans ressources et, l'esprit troublé par sa malheureuse situation, il a vraisemblablement mis volontairement fin à ses jours en se faisant écraser par un train.

On n'a trouvé dans ses poches qu'un cahier de papier à cigarettes.

RUAY

ESCROQUERIE. — L'individu qui a escroqué à M. Buise une somme de 30 francs, au moyen d'un faux écrit (affaire que nous avons relatée dimanche), est un nommé Charles-Eugène Alexandre, ouvrier maçon.

Il était pensionnaire chez Mme veuve Fruleux, rue Cail à qui il n'a pas payé sa pension.

Il s'est rendu à Hesdigneul.